



**Agriculture Durable par
l'Autonomie, la Gestion et
l'Environnement**



Organisme de Promotion et de
Développement agricole agréé
par le Ministère de l'Agriculture

Cesson Sévigné, le 28 novembre 2011

Impact technique de la sécheresse 2010 sur les signataires SFEI

(Etude à partir de 14 questionnaires d'adhérents de l'Adage)

Le Conseil d'Administration de l'Adage a décidé en juin 2011 de proposer un questionnaire à ses adhérents signataires de la MAE SFEI pour mesurer l'impact de la sécheresse 2010 pour ces fermes. En effet, 2010 mais aussi 2011 a vu des dérogations accordées pour le cahier des charges SFEI : les achats de maïs sont non limités sur la période et le plafond des concentrés achetés passe de 800 kg à 1040 kg/UGB en 2010 (et 1120 kg/UGB en 2011). Cette situation peut interroger sur la pertinence du cahier des charges initié par le réseau Civam/RAD. Cette enquête a pour but de mesurer dans quelle proportion cette dérogation a été utilisée, quelles contraintes spécifiques induit le cahier des charges lors d'une sécheresse et quelles leviers d'adaptation les signataires peuvent privilégier.

L'échantillon

14 exploitations ont répondu dont 9 signataires 2007. Toutes les exploitations respectent les conditions d'assolement au 15 mai 2010. 6 fermes sont en bio (ou en conversion).

1 - La gestion des fourrages

Critère Maïs (<à18% de la SFP)

Au 15 mai 2010, toutes les exploitations sont inférieures à 18 % de maïs dans la SFP mais 6 d'entre-elles se situent entre 16 et 18 % et donc avec peu de marge de manœuvre.

Dans une stratégie d'adaptation à la sécheresse, 5 exploitations ont utilisé la dérogation par l'achat de maïs ou une variation de stocks négative (dont 4 exploitations parmi les 6 précédemment citées). Le dépassement amène les fermes dans une fourchette de 20 à 30 % de maïs dans la SFP.

Les autres achats de fourrages liés à la sécheresse touchent 11 fermes sur les 14. C'est la luzerne (souvent déshydratée) qui ressort le plus : 6 fermes en 2010 contre 0 normalement. L'achat de fourrages liés à la sécheresse a été en moyenne de 0,735 t/UGB (de 0,12 à 0,318 t/UGB).

Les surfaces en mélanges céréaliers ensilés ont augmenté ... pour ceux qui les pratiquaient déjà ! 4 fermes ont augmenté de 10 à 50 % le tonnage récolté par l'augmentation des surfaces ensilées.

2 – La gestion des concentrés

Critère Concentrés achetés (<à 800 kg/UGB)

Les concentrés achetés représentent en moyenne 272 kg/UGB dans l'échantillon qui en utilise (11 fermes). En 2010, cette moyenne augmente très légèrement à 324 kg/UGB (à échantillon constant) et seulement 1 ferme utilise la dérogation SFEI pour atteindre 827 kg/UGB.

A noter que pour les 3 fermes qui n'achètent pas de concentrés en général, les situations sont très hétérogènes face à la sécheresse : 1 ferme avec des surfaces fourragères de vente en moins, 1 ferme qui réduit la production de lait et achète du concentré, 1 ferme achète du maïs ensilage.

Les concentrés fermiers (intra-consommation) sont présents chez 9 des 14 fermes (entre 100 et 600 kg/UGB). En 2010, les quantités distribuées sur ces fermes n'augmentent que pour 2 exploitations (+ 200 kg/UGB).

3 – Le cahier des charges SFEI vous a-t-il pénalisé ?

3 fermes sur 14 ont vu la production de lait baisser du fait de la sécheresse. Mais celle qui a connu la plus grosse baisse (+ de 10 %) ne mentionne pas le cahier des charges comme ayant été une contrainte supplémentaire.

2 fermes citent la mesure SFEI comme pénalisante face à la sécheresse : « pas de sécurité », « dérogation tardive », « pas de possibilité d'anticipation et sud du département à faible rendement – 30 unités d'azote minéral sur prairies trop faible si pas de trèfle ».

4 – Les leviers utilisés en 2010 pour gérer le manque de fourrages

Le 1^{er} levier cité par 10 fermes, c'est la réduction des animaux à nourrir (réforme anticipée de 1 à 10 vaches, moins d'animaux à viande, décalage de l'élevage des veaux).

Le 2^{ème} point porte sur l'achat de fourrages à l'extérieur et le plus cité est la luzerne déshydratée (6 fermes).

En 3^{ème} position, on trouve la modification de l'alimentation des animaux et en particulier l'élevage des génisses avec de la paille alimentaire. On retrouve la paille alimentaire aussi pour des vaches et le rationnement.

Les dérobées fourragères ne sont citées que 3 fois sachant que les résultats 2010 ont été décevants. Cité par une ferme : consommer les stocks de sécurité, réaliser un bilan fourrager par lot d'animaux, et être patient pour pâturer à l'automne.

5- Les évolutions pour les années à venir

La première évolution se retrouve au niveau des prairies multi-espèces avec le souhait de développer la part des espèces à fort potentiel de rendement (RGH, TV et Luzerne) et moins de RGA. Sur ce point, une question semble pointer sur la réduction du vieillissement des prairies ou la spécialisation de prairies de fauche. A noter que la luzerne, à priori en pur est citée 4 fois. L'augmentation de la surface en herbe est citée 2 fois.

Les mélanges céréaliers ensilés (ou enrubannés) sont perçus comme une possibilité de stocks fourragers, de diversification fourragère et associés à la possibilité de dérobées fourragères.

Pour diminuer le chargement, il est cité 1 fois la baisse du nombre de bovins mâles mais 2 fois la possibilité de s'agrandir.

6 - ... et des remarques

Le cahier des charges de la MAE SFEI est perçu par une personne comme moins contraignant par rapport aux CTE-CAD mesure herbagère (quantité de maïs et fertilisation 30 uN minéral sur prairies). Pour autant, une autre personne relève que la dérogation était indispensable.

Concernant l'orientation qui consiste à diminuer les cultures de vente, une personne relève la contrainte d'acheter de la paille.

Dans l'un des questionnaires, il est fait état d'une baisse des taux TB (-1,5) et TP (-1).

Une personne fait remarquer que le chargement a tendance à augmenter mais qu'il faut réussir à maintenir des stocks de sécurité pour garder des marges de manœuvres (prévoir, anticiper, réagir).

L'impact de la sécheresse aura été différent selon les secteurs.

Conclusion

L'échantillon reste faible et pour tirer des généralités sur le département. Cependant, on remarque que seulement 5 fermes sur 14 ont utilisé la dérogation (dont 4 sur seulement 1 critère) et généralement avec des dépassements modérés.

Au vu des commentaires apportés, le principe de la dérogation était attendu par les éleveurs même si ce n'est pas le cahier des charges SFEI qui est rendu responsable de la situation de déficit fourrager sur les fermes. Autrement dit, les personnes qui répondent ne remettent pas en cause le cahier des charges et le système herbager développé sur la ferme. Dans les leviers utilisés, la réduction du chargement n'est pas une mesure spécifique aux signataires SFEI. Pour les évolutions, c'est plutôt un approfondissement du système herbager (notamment avec un travail sur les espèces RGH, TV et luzerne) et la diversification fourragère avec des mélanges céréaliers ensilés.

Pour confirmer ces résultats, il serait intéressant de vérifier la continuité des réponses sur la deuxième année de sécheresse consécutive en 2011.